

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

**Absents excusés : Michel PAGE donne pouvoir à Luc SOMMER, Emmanuelle SILARBI, Guy TAQUARD**

**Absent : Romain PEGEOT**

**Secrétaire de séance : Laurent JOLIVET**

---

### DELIBERATIONS

#### **1 – Taux d'imposition 2012 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget primitif doit être précédé du vote des taux des impositions locales, et propose après avis de la commission communale des finances de ne pas augmenter ces taux pour l'exercice 2012 :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux de 2011 pour 2012 soit :

8,32 % pour la taxe d'habitation

16,98 % pour le foncier bâti

et 22 % pour le foncier non bâti

le produit résultant de ces taux représente un produit fiscal de 174 216 €.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2012.

#### **2 – Budget Primitif 2012 :**

Monsieur NUSSBAUMER, Adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2012, établi en collaboration avec les services de la Trésorerie et les membres de la commission communale des finances :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement pour **663 722,98 €**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement pour **307 694,70 €**

Ce budget comprend notamment en dépenses d'investissement :

La création d'un trottoir rue de Brognard (de la rue du Citoyen à la rue des Champs), l'aménagement définitif de l'entrée village côté Trévenans, la liaison rue de Nommay / rue de la Mairie (honoraires de l'architecte paysager Cabinet SNC LAVALLIN, du géomètre pour les relevés topographiques et de l'étude de sol par la Société LABOROUTES, l'achat d'une table pique nique en béton pour le square, l'achat de 15 tables et de 30 chaises pour la MPT, l'achat d'une tondeuse tractée.

Concernant les recettes d'investissement, la principale recette est la vente du terrain communal « Les Prés » à NEOLIA.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2012 de la commune.

### **3 – Subventions aux associations et au CCAS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2012 :

SAPEURS POMPIERS DE SOCHAUX BETHONCOURT (*)	150
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150
SOCIETE DE CHASSE	150
ASSOCIATION MAISON POUR TOUS	150
ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA	150
ASSOCIATION THEATRE ACAD'ERMIO (*)	150
CLUB AEROMODELISTE (*)	150
CLUB CANIN	150
ECOLE BUISSONNIERE RPI	150
ASSOCIATION DU SOUFFLET DE FORGE	150
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN ETUPES	200
FOOTBALL CLUB ALLENJOIE (* )	40
ATHLETIC CLUB CHATENOIS LES FORGES	40
ASSOCIATION ENVC VIEUX-CHARMONT CHATENOIS (*)	40
LES AMIS DE L'HOPITAL MONTBELIARD	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR DU PAYS DE MONTBELIARD	150
ASSOCIATION DEFI VALENTIGNEY	150
CCAS	3500

(\*) *sous réserve*

### **4 – Demande de subvention au Conseil Général pour la création d'un trottoir et la pose de glissière de sécurité rue de Brognard / RD 424 :**

Suite à notre projet pour l'opération « création d'un trottoir et pose d'une glissière mixte bois métal le long de la rue de Brognard / RD 424 », le Maire propose de solliciter le Conseil Général du Doubs pour l'octroi d'une subvention.

Le montant des travaux est estimé à 38 749 € H.T. Ces travaux concernent la rue de Brognard afin de sécuriser les piétons sur cette portion de route départementale

Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de réaliser les travaux selon le plan de financement suivant :

- fonds libres : 29 129 € H.T.
- subvention Conseil Général 9 620 € H.T.

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **Permanences des élections présidentielles :**

Tableau du 22 avril

Tableau du 6 mai

### **Couverture haut débit sur la commune :**

Le Maire donne lecture de la lettre du Président du Syndicat Mixte Aire urbaine reçue en Mairie le 19 mars. Ce courrier indique que la solution WifiMax a été privilégiée pour la couverture haut débit à Dambenois. Cette technologie permet d'accéder à des débits internet de 6 mégabits par seconde (Mbps). Des formules d'abonnement seront proposées par l'opérateur Ozone. Ces performances pourraient même être portées jusqu'à 18 Mbps grâce à une évolution technique récente qui sera expérimentée sur les nouvelles antennes de l'Aire urbaine.

L'antenne WifiMax sera donc placée sur le château du Fort Lachaux avec pour objectif de couvrir entre autres, les foyers de Dambenois. Le délégataire a 8 mois maximum pour déployer ces équipements. L'ensemble devrait être opérationnel en septembre 2012.

Dans le cas où certaines maisons resteraient malgré tout inaccessibles au WifiMax, le délégataire s'est engagé à prendre en charge le financement du kit de réception satellitaire (parabole et équipements connexes) à hauteur de 300 € pour un coût moyen de 400 €, la différence restant à la charge de l'utilisateur..

### **Maison et forge propriété de Monsieur DEBRIE :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'offre faite à la Commune pour le bâtiment abritant la forge propriété de Monsieur DEBRIE. Selon estimation, le prix proposé est de l'ordre de 45 000 € à 50 000 €.

### **Proposition de modification du PLU / » extension Technoland » / Commune de Dambenois :**

Le 20 mars dernier, la SEDD a sollicité les communes d'Allenjoie, Brognard et Dambenois afin de modifier leurs documents d'urbanisme qui couvrent le périmètre de la ZAC « extension Technoland ». En effet, le Maire explique que cette modification concerne les articles 8, 9, 11 et 13 du règlement du PLU de la zone AUy ; le souhait des communes est de porter la notion d'emprise au sol d'espaces verts en ramenant l'emprise au sol à 20 % de la superficie du lot au lieu de 30 % actuellement. Un courrier commun aux 3 communes sera envoyé à l'ADU pour solliciter cette modification.

### **Opération Brioches :**

Philippe ARMBRUSTER informe le Conseil que l'opération brioches se déroulera le vendredi 20 avril à partir de 17 heures ; l'ensemble des membres du conseil municipal et tout bénévole sont invités à participer à cette opération.

**Compte-rendu des commissions :**  
Tableau du 4 avril remis à chaque élu

Séance levée à 21 h 40

Le Maire,  
Luc SOMMER